

216 BARB"HAIR
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Au capital de 200 euros
Siège social : 36 rue Jean JAURES à AUCHEL (62260)
RCS ARRAS 938 199 791

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 07/05/2025

Le soussigné :

Madame COTTE Laura

Née 24 mai 1995 à BOULOGNE SUR MER (62)

Demeurant à AUCHEL (62), 9 Rue Jean JAURES

Associé unique de la société 216 BARB"HAIR, SASU au capital de 200 Euros, divisé en 20 actions de 10 euros,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Président ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, décide de nommer en qualité de Président de la société, à compter de ce jour, **Monsieur ALAIMIA Akram**, né le 5 juin 2022 à M'SILA (Algérie), demeurant à BIRKHADEM (Algérie), Résidence belle colline, bâtiment A, étage 2, apt 5, en remplacement de **Madame COTTE Laura**.

DEUXIEME DECISION

En conséquence des décisions précédentes, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article 31 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 29 – NOMINATION DU PRESIDENT

Le Président de la Société nommé sans limitation de durée est **Monsieur ALAIMIA Akram**, né le 5 juin 2002 à M'SILA (Algérie), demeurant à BIRKHADEM (Algérie), Résidence belle colline, bâtiment A, étage 2, apt 5»

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

LC

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame COTTE Laura



L.C